

CONSEIL MUNICIPAL

Mont-Soleil
Plan d'affectation redimensionné

Le plan d'affectation initialement projeté à Mont-Soleil est définitivement enterré. La Municipalité de Saint-Imier est contrainte par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) de complètement revoir sa copie.



A Mont-Soleil, une lueur d'espoir de développement subsiste pour les seules parcelles à vocation touristique et économique.

Le site de Mont-Soleil est régi de longue date par les règles d'aménagement et de construction propres à la zone agricole. De ce fait, les possibilités de réaliser une nouvelle construction ou de moderniser un bâtiment existant peuvent s'avérer laborieuses si le requérant ne dispose pas du statut d'agriculteur.

La Municipalité de Saint-Imier, accompagnée dans ses démarches par ses mandataires spécialistes du droit de la construction et de l'aménagement du territoire, s'est approchée voici plusieurs années déjà des instances cantonales concernées. Le but de la démarche: conférer à un secteur restreint de Mont-Soleil le statut de zone à bâtir, afin de faciliter et rendre possibles les formalités administratives pour les habitants qui aspireraient à développer un projet de construction.

C'est dans cette optique qu'elle déposait en 2016 un projet de plan d'affectation auprès de l'OACOT. Malgré le travail important réalisé en amont, le projet de la Municipalité n'a malheureusement pas reçu son aval au moment de l'examen préalable. «Même si les deux parties partageaient la même vision sur la question de la préservation des qualités naturelles et paysagères du site, la commune a essuyé un échec», commente Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité.

Ambitions revues à la baisse

À l'époque, «les opinions divergeaient quant à la lecture qui est faite du nouveau plan directeur cantonal et de son application». La Municipalité fut contrainte de modifier son projet en le redimensionnant et donc en revoyant ses ambitions à la baisse.

Dans la foulée, de nouvelles discussions ont été entamées avec l'OACOT, afin de nourrir les réflexions et d'élaborer une nouvelle version du plan d'affectation de Mont-Soleil. Cette dernière a été soumise à l'OACOT pour examen préalable dans le courant de l'année 2019.

Le verdict est tombé en juillet 2020. La position de l'OACOT est sans équivoque. A tel point qu'elle ne laisse que peu de marge de manœuvre à la Municipalité en ce qui concerne la zone à bâtir en tout cas.

Divergences de vue inconciliables

Alors que la Municipalité considère le secteur «densément» bâti de Mont-Soleil comme un hameau et prévoit la mise en place d'une zone de maintien pour offrir aux propriétaires des possibilités raisonnables de transformation des constructions existantes, l'OACOT refuse catégoriquement d'entrer en matière. A ses yeux, Mont-Soleil ne peut pas être considéré comme un hameau au sens du plan directeur cantonal 2030.

Pour le canton, le secteur en question ne répond pas aux critères de définition d'un hameau. L'édiction d'une zone de maintien est dès lors perçue comme une façon détournée de contourner les prescriptions fédérales en matière d'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal 2030.

Confronté à la position rigide de l'OACOT, le Conseil municipal a opéré une pesée d'intérêts. S'appuyant notamment sur l'analyse de ses mandataires, il est arrivé à la conclusion qu'il était vain de persister.

Lueur d'espoir pour les activités touristiques

«A moins de tenter un bras de fer procédural avec l'OACOT, dont l'issue reste plus qu'hypothétique et représenterait une débauche d'énergie, de temps et d'argent, il n'y avait guère d'autre choix que d'enterrer le projet dans la forme projetée», constate Nicolas Vuilleumier.

L'OACOT se montrant plus ouvert sur la question des parcelles à vocation touristique et économique, la réflexion va désormais porter sur cet axe. Mais, la partie n'est pas gagnée.

«L'office cantonal demande des précisions au sujet des réelles intentions et possibilités, voire des garanties de la part des propriétaires concernant les activités qu'ils entendent développer à Mont-Soleil», explique Nicolas Vuilleumier. «Son but est de dimensionner au plus juste ces secteurs pour les besoins des 15 prochaines années.»

Contacts particuliers à venir

La Municipalité va donc reprendre ses réflexions. Elle va y intégrer les remarques et les exigences de l'OACOT, afin de lever les réserves à l'approbation émises dans son rapport d'examen préalable. Des contacts particuliers seront établis en temps voulu avec les propriétaires des parcelles situées dans les secteurs à vocation touristique et économique, afin d'amorcer de nouvelles réflexions sur le développement de Mont-Soleil.

Une information circonstanciée a d'ores et déjà été communiquée aux propriétaires de Mont-Soleil directement concernés par cette affaire. Le Conseil municipal y regrette le manque d'ouverture de l'OACOT dans ce dossier. Il nourrissait en effet l'espoir légitime de pouvoir leur délivrer des informations plus réjouissantes, ainsi qu'à l'ensemble de la population. (cm)

De retour les 19 janvier et 16 février **Vaccination sans rendez-vous**



Que ce soit pour l'immunisation de base (1ère dose) ou les vaccinations de rappel (2e et 3e doses), le camion de vaccination du canton contre la Covid-19 sera de retour à Saint-Imier les mercredis 19 janvier et 16 février 2022. Il sera à nouveau stationné sur la Place des Abattoirs. Les piqûres seront administrées sans rendez-vous de 08h00 à 14h00 et de 15h00 à 18h00. (cm)

Centenaire

Le jour de Noël dernier, Annette Moser, résidente imérienne du home pour personnes âgées de La Roseraie, a fêté son centième anniversaire. A cette occasion, la Municipalité lui a remis un cadeau souvenir tout en lui adressant ses chaleureuses félicitations et ses bons vœux pour cet anniversaire exceptionnel. (cm)

Nonagénaire

Le 5 janvier dernier, le maire Denis Gerber et Yanick Courvoisier, chef du service administration générale et police, se sont rendus à la Rue du Midi 12 pour célébrer le 90^{ème} anniversaire d'Agnès Meyrat. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. (cm)

Saint-Imier perd 54 habitants

Au 1^{er} janvier dernier, la bourgade comptait 5133 habitants contre 5187 un an plus tôt. Il s'agit de la baisse la plus importante de ces dernières années.

Après une augmentation de 24 unités début 2021, Saint-Imier a amorcé une diminution de sa population tout au long de l'année. Celle-ci concerne les résidents suisses (- 26) et étrangers (- 28).

La localité renoue ainsi à deux unités près avec le nombre d'habitants (5131) enregistré en 2016. Sur la durée, la tendance reste néanmoins largement positive. Si la cité a compté un peu plus de 8000 âmes au début du vingtième siècle, le creux de la vague a été atteint en

1999 avec 4627 habitants. Depuis, Saint-Imier a vu sa population progresser de près de 11%.

En 2021, le nombre des naissances (39 contre 42 en 2019 et 2020) a été inférieur à celui des décès (55 contre 54 en 2020 et 49 en 2019).

Célibataires en nette augmentation

Parmi les 5133 habitants, 158 résident aux Pontins (- 2), 160 à Mont-Soleil (- 1) et 45 au Cerneux-Veusil (-). Du point de vue de l'état civil, les célibataires sont au nombre de 2359 (45.96% ; - 13) pour 1834 personnes mariées (35.73%, - 47), 607 divorcés (11.83% ; + 5), 321 veufs (6.25% ; + 1), 8 partenariats enregistrés (0.15% ; + 4) et 4 partenariats annulés (0.08% ; inchangé). Au nombre de 2603 (50.71% ; - 26), les femmes restent de peu majoritaires.

Durant l'année écoulée, 12 habitants (- 7) ont obtenu la nationalité suisse; 7 personnes (- 8) ont acquis le droit de cité de Saint-Imier par naturalisation ordinaire ainsi que 5 (+ 1) par naturalisation facilitée et sont originaires d'une autre commune.

La communauté étrangère représente 1581 habitants, soit 30.80% de la population totale. Elle se répartit en 69 nationalités différentes (+ 1). Le Portugal reste largement la nation la plus représentée avec 431 ressortissants (- 6), suivi de la France (234 ; - 18) qui devance l'Italie (209 ; - 9) pour la troisième année consécutive. (cm)

Saint-Imier, le 12 janvier 2022